

Notre Histoire a de l'Avenir !



LIVRET D'ACCUEIL ADHÉRENT



INTERNATIONAL COACH FEDERATION

www.coachfederation.fr

ICF France, 57 rue d'Amsterdam – 75008 Paris
Contact : Juliette Vanhamme – Tél. : +33 (0)3 20 91 95 68 – contact@coachfederation.fr



Chère adhérente, Cher adhérent,

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'International Coach Federation.

Une de nos priorités est de faire reconnaître la valeur de notre métier, de la marque, de la certification ICF, et donc, de tous nos coachs adhérents auprès des décideurs, des prescripteurs, des acteurs du changement et de tout notre environnement.

Afin de vous accompagner dans le développement professionnel de votre activité et vous informer sur les avantages d'avoir rejoint notre fédération, nous avons conçu ce livret d'accueil.

Vous souhaitant un bon cheminement à travers ce guide, et restant à l'écoute de vos suggestions pour le faire évoluer.

Au plaisir de vous lire et de vous rencontrer.

Bien sincèrement.

presidence.icff@coachfederation.fr



Catherine TANNEAU
Coach Certifiée MCC

Présidente ICF France 2014-2015



Nicole ABOU
Coach Certifiée MCC

Présidente ICF France 2015-2016



Christophe MONNIOT
Coach Certifié PCC

Président ICF France 2016-2017



Notre vocation	p. 4
ICF France	p. 5
Vos bénéfices	p. 6
Crédibilité	p. 7
Certification ICF	p. 7
Formation continue	p. 9
Supervision et Mentoring	p. 10
Visibilité	p. 11
Hub, plateforme collaborative	p. 12
Espace publicitaire	p. 12
Opportunités	p. 13
Événements	p. 13
Groupes de pratique	p. 14
Supports d'information	p. 16
Partenariats	p. 17
RC Pro	p. 18
Annexes	p. 19
ICF Global	p. 20
Processus de certification ICF	p. 21
Code de déontologie	p. 24
Règlement intérieur	p. 29

Faire progresser en permanence l'art, la science et la pratique du coaching professionnel en France



Tel que le définit ICF, le coaching est la mise en place d'un **partenariat** avec les clients dans le cadre d'un processus de **réflexion** et de **créativité**, afin de les inciter à **optimiser leur potentiel** personnel et professionnel.

La **vocation d'ICF** est d'être au service de l'épanouissement de chacun : sa **mission principale** est de promouvoir et faire reconnaître le coaching professionnel partout dans le monde.

Nos actions :

- ▶ Soutenir le **développement de la profession** de coach pour permettre une évolution durable des organisations
- ▶ Faire **connaître le métier de coach** afin qu'il soit mieux perçu
- ▶ Préserver **l'intégrité de la profession**, notamment au travers de **standards** de compétences et de déontologie, validés par un **processus de certification** indépendant, reconnu mondialement par les institutions et les entreprises.

ICF souhaite être, sur le plan national et international, le partenaire incontournable de l'accompagnement **des transformations humaines, managériales et sociétales**.

LES VALEURS D'ICF

Nous nous engageons à faire preuve de **fiabilité, d'ouverture d'esprit, de respect et de cohérence**. Nous considérons que les membres de la communauté ICF sont responsables des valeurs suivantes :

Intégrité : nous respectons les normes les plus exigeantes, tant pour la profession de coach que pour notre organisation.

Excellence : nous définissons et appliquons des normes d'excellence concernant la qualité du coaching professionnel, les qualifications et les compétences requises, la démarche de supervision et de formation continue.

Collaboration : nous accordons de l'importance aux relations sociales et à l'identité communautaire par le biais de partenariats et de réussites communes.

Respect : nous prônons l'intégration et apprécions la diversité et la richesse de toutes les parties prenantes, à l'échelle mondiale. Les ressources humaines sont notre priorité en alliance avec les normes, les règlements ou la qualité.

Une dynamique au travers d'un réseau de 15 antennes régionales



Née en 1995, ICF a fêté ses 20 ans en 2015. Elle est la **première fédération mondiale** de coachs professionnels, avec plus de **26 000 adhérents**, dont la moitié sont certifiés, répartis dans 120 pays.

Créée en 2001, **ICF France fêtera ses 15 ans en 2015 !** Elle s'est progressivement développée avec aujourd'hui près de **1 000 membres** répartis en **14 antennes régionales** en métropole et **1** antenne dans **les Antilles**.

Au-delà de sa vocation internationale, ICF France s'appuie sur la **diversité des régions** afin de favoriser l'intégration du coaching professionnel comme levier **de développement des hommes et des organisations** : recherches sur le coaching, conférences, partenariats avec les entreprises, les associations, les écoles, les salons et événements professionnels...

Les 4 Comités (Comité de Déontologie, Comité de Professionnalisation, Comité Communication, Comité International) ont pour vocation de pérenniser les fondements d'ICF ; le **Comité des Sages** veille au respect de la mission de la fédération.

Les 5 Commissions à date (Coaching Politique, Coaching Mixité, Coaching Génération Future, Coaching d'Organisation, Executive Coaching) sont des groupes de travail sur des projets de recherches thématiques, dont les travaux font l'objet de séminaires et de publications, validés par le Conseil d'Administration.

VISION : 9 AXES STRATÉGIQUES DE 2011 À 2021

1. Développer la contribution sociétale d'ICF France
2. Ancrer la pratique de Recherche & Développement
3. Devenir partenaire de référence des systèmes éducatifs
4. Contribuer à la santé, l'hygiène et au bien-être
5. Accroître notoriété et abondance
6. Rayonner à l'international
7. Développer des partenariats
8. Créer un centre de ressources
9. Publier – Éditer – Diffuser

Adhérer à ICF, c'est accéder au quotidien à des **événements à tarifs préférentiels**, à des **supports** téléchargeables gratuitement, qui contribuent à élargir votre **réseau de contacts** et **développer votre activité** professionnelle.

Crédibilité

- ▶ Vous bénéficiez de la **certification ICF reconnue** mondialement en suivant l'un des processus de certification
- ▶ Vous accédez à une **formation continue** et gagnez des CCEU* en assistant aux événements, aux formations virtuelles ou en prenant part aux communautés de pratique ICF
- ▶ Vous pouvez être **supervisé** par des coachs certifiés et/ou reconnus

Visibilité

- ▶ Par son code de déontologie, ses critères de sélection et ses compétences clés, ICF vous donne **l'image de professionnels** tenus par des normes d'excellence
- ▶ Vous pouvez utiliser la **marque et le logo ICF** sur vos communications et vos supports promotionnels
- ▶ Vous avez accès à **HUB**, la plateforme collaborative des coachs pour rechercher ou poster des informations
- ▶ Vous avez la possibilité de **promouvoir vos offres de formation** en profitant de l'espace publicitaire dédié sur le site ICF

Opportunités

- ▶ Vous êtes en **lien permanent** avec une **communauté** de coachs dans différents pays : groupes de pairs, coaching réciproque, groupes de recherche et de réflexion...
- ▶ Vous accédez à des **supports** téléchargeables gratuitement et à des événements à **tarif préférentiel** : café coach, congrès nationaux et locaux, conférences, ateliers à thème...
- ▶ Vous êtes **informés de l'actualité et des tendances** du marché : Flash Info, résultats d'études menées sur le secteur, partage des réflexions issues des comités et commissions...
- ▶ Vous pouvez devenir **acteur** de votre communauté locale
- ▶ Vous profitez des **partenariats** ICF pour développer votre activité
- ▶ Vous bénéficiez d'avantages préférentiels annexes : **RC Pro...**

* CCEU : Continuing Coaching Education Unit



La certification ICF, gage de qualité pour offrir un service d'exception à vos clients

En adhérant à ICF, chaque membre s'engage à :

- ▶ Proposer un **coaching de qualité** en respectant des standards professionnels élevés définis par l'association
- ▶ Respecter rigoureusement le **code de déontologie ICF***
- ▶ Poursuivre sa **formation** professionnelle et **continue**
- ▶ Être **supervisé** au cours de son activité professionnelle

LA CERTIFICATION ICF

La certification ICF est une reconnaissance validant :

- ▶ La formation reçue
- ▶ L'expérience acquise
- ▶ La maîtrise des **11 compétences** du référentiel métier de coach

LES AVANTAGES DE LA CERTIFICATION ICF

- Augmente votre **crédibilité** et assure à vos clients que vous êtes un coach professionnel et expérimenté
- Démontre votre recherche de **hauts standards** professionnels
- Montre votre adhésion à un **solide code d'éthique**
- Prouve un haut **niveau de connaissances** et d'expertises
- Symbolise votre **engagement** au maintien de votre développement professionnel
- Augmente l'**intégrité** et la **reconnaissance** de la profession de coaching au plan local, national et international
- Vos clients sont assurés de s'adresser à un coach de qualité en activité

*En annexe : code déontologique de l'ICF

Le processus de certification

3 niveaux de certification selon l'expérience en coaching :

 Coach Associé Certifié	 Coach Professionnel Certifié	 Maître Coach Certifié
Une première étape accessible pour les coachs en exercice	Une reconnaissance de son parcours de coach pour les coachs confirmés	Une démarche au-delà des pratiques et techniques pour les coachs experts
<ul style="list-style-type: none"> ▶ un minimum de 60 h de formation ▶ 10 h de mentorat / supervision ▶ 100 h de coaching (dont 75 h payées) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ un minimum de 125 h de formation ▶ 10 h de mentorat / supervision ▶ 500 h de coaching (dont 450 h payées) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ un minimum de 200 h de formation ▶ 10 h de mentorat / supervision ▶ 2 500 h de coaching (dont 2 250 h payées)

Pour le parcours de **formation initiale**, il est possible d'avoir recours à des programmes de formation de différentes catégories :

- ▶ **Programmes accrédités ACTP** (Accredited Coach Training Program) : 125 h de formation, 10 h de mentor, encadrement certifié MCC, évaluation de fin de cursus
- ▶ **Programmes accrédités ACSTH** (Approved Coach Specific Trainings Hours) : 60 h minimum de formation + encadrement certifié ICF
- ▶ **Autres programmes non accrédités par ICF** : parcours libre de 60 h minimum de formation couvrant les 11 compétences

Ces certifications sont à renouveler tous les **3 ans**.

Des conférences téléphoniques sur la **certification** sont organisées une fois par mois. Promotions parrainées.

Consultez le site

www.coachfederation.fr

LES 11 COMPÉTENCES CLES DU COACH SELON LE RÉFÉRENTIEL ICF

Établir les fondations

1. Respecter les directives éthiques et les normes professionnelles
2. Établir le contrat de coaching : comprendre ce qui est exigé et se mettre d'accord avec le nouveau client sur les procédures et la relation de coaching

Co-créaliser la relation avec le client

3. Construire un climat fondé sur la confiance et le respect
4. Créer une relation spontanée avec le client par une communication ouverte, souple et rassurante

Communiquer avec efficacité

5. Écouter avec attention les dits comme les non-dits et favoriser l'expression personnelle du client
6. Poser des questions pertinentes qui permettent de révéler les informations nécessaires
7. Pratiquer une communication directe et indirecte

«Apprendre à apprendre» à réussir

8. Être capable d'intégrer et d'évaluer avec précision les sources multiples d'informations et présenter des suggestions qui aident le client à atteindre les objectifs fixés
9. Co-créaliser des opportunités d'apprentissage continu, pendant les séances de coaching et les situations quotidiennes, afin d'entreprendre de nouvelles actions qui généreront le plus efficacement possible les résultats souhaités
10. Planifier et établir des objectifs
11. Être capable de centrer son attention sur ce qui est important pour le client et le laisser assumer la responsabilité de ses actions

* En annexe : le processus de certification ICF

FORMATION CONTINUE

La **formation continue des coachs** (CCE¹) soutient le développement professionnel des coachs. Il s'agit de **cours et séminaires** qui enseignent :

- ▶ Les compétences / outils directement liés aux compétences de base de l'ICF,
- ▶ Le développement personnel de coach,
- ▶ Le développement de la pratique de coach,
- ▶ D'autres compétences et outils qui sont directement applicables au coaching.

Une **unité de formation continue des coachs** (CCEU²) est une formation en **présentiel** d'une durée minimum de **60 minutes**.

Ces CCEU sont utilisées pour le **renouvellement** de la certification ICF au cours de la période de **3 ans** à savoir : **40 CCEU** complétées dont **24 CCEU** liées directement aux **compétences de base** ICF.

Les CCEU restants peuvent être complétées dans les autres catégories.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CCEU

Compétences de base ICF

Formation aux compétences de coaching ou de l'éthique ou aux compétences techniques de coach.

Développement personnel

Développement de coach en tant que personne plutôt que coach.

Développement des affaires

Formation sur le marketing, la commercialisation, les finances, la technologie ou les compétences en affaires des coachs.

Autres compétences et outils

Formations qui concernent des compétences ou les outils, tels que la PNL ou les évaluations de personnalité, qui ne sont pas les compétences de coaching, mais qui peuvent être utiles dans le travail du coach.

Comment acquérir des CCEU ?

Lors de votre **inscription** à un **atelier**, un **événement** ou une **conférence téléphonique**, ICF communique le nombre de CCEU correspondants.

Votre **présence** à ces manifestations valide l'acquisition de nombre de CCEU annoncés.

Pour les conférences téléphoniques, vous avez la possibilité de **réécouter l'audio** et valider vos CCEU sous réserve de votre inscription préalable.

¹ CCE : Continuing Coaching Education - ²CCEU : Continuing Coaching Education Unit

SUPERVISION & MENTORING

À chaque étape de leur cheminement en coaching, les **coachs cherchent toujours à s'améliorer**, autant du point de vue personnel, en approfondissant leur niveau de conscience et leur présence de coach, que professionnellement, concernant leurs compétences, leur éthique et leurs normes liées à la pratique du coaching.



La **pratique de la supervision et /ou du mentoring** tend à devenir un standard dans tous les pays où le coaching se développe, avec des approches qui peuvent être variées.

Pour ICF France, la supervision individuelle ou collective s'impose depuis longtemps déjà comme une pratique incontournable du coach, et ceci tout au long de sa carrière.

Elle est bénéfique aussi bien pour le coach que pour les clients, auxquels elle garantit une pratique du coaching déontologique et de qualité.

Spécifiquement pour la certification, ce sont **10 heures de mentoring sur le référentiel des 11 compétences** qui sont requises par ICF.

Pour choisir un coach – superviseur certifié ICF, il suffit de **consulter les membres ICF certifiés PCC ou MCC**. Une liste des coachs s'étant déclarés comme superviseurs et/ou mentors est également disponible sur le site.

DIFFERENCES ENTRE SUPERVISION ET MENTORING SELON ICF

La **supervision** de Coaching est distincte du **mentoring** de Coaching dans le **cadre de la certification**.

Le «**Mentor Coaching**» se définit par le fait que le **candidat à la certification** est coaché sur ses **compétences de coaching** plutôt que sur le renforcement de sa pratique, son équilibre de vie, ou d'autres sujets non reliés au développement des compétences de coach d'un candidat à la certification.

La «**Coaching Supervision**» est l'interaction qui se produit quand un coach **rapporte périodiquement ses expériences** de coaching auprès d'un superviseur de coaching, afin d'engager un dialogue réflexif et un apprentissage collaboratif pour le développement et le bénéfice du coach et de ses clients.



Pour ses membres, le sigle ICF permet de gagner immédiatement en visibilité

ICF, c'est :

- ▶ Une **réputation** et une **reconnaissance** solides au sein de la profession
- ▶ Une **crédibilité** auprès des médias et du grand public
- ▶ Une **présence nationale** forte grâce à ses antennes en région



Vos avantages :

- ▶ Vous pouvez utiliser en tant que membre le **logo ICF ci-dessus en signature** sur vos communications et vos supports promotionnels, sous réserve **du respect de la charte de communication et le code éthique ICF** (<http://coachfederation.org/brand>)
- ▶ Référencés dans l'**annuaire des coachs ICF**, les particuliers et professionnels en recherche d'accompagnement ont directement accès à **votre profil**
- ▶ ICF vous permet de **promouvoir vos formations accréditées ACTP ou ACSTH** à travers la mise en ligne de votre expertise sur le site ICF France
- ▶ Vous avez la **possibilité d'intervenir en tant qu'expert** coach lors des événements et des ateliers organisés par ICF
- ▶ Vous pouvez **pratiquer du coaching pro-bono (gratuit)** grâce aux partenariats engagés par ICF

HUB, votre plateforme collaborative

HUB est un lieu de **partage**, de **mutualisation des ressources** et **contributions** de tous nos membres avec 5 grandes rubriques :



Bourse à l'hébergement : proposition d'hébergement entre les membres de l'association, notamment lors des événements organisés par ICF partout en France.

Business : trucs et astuces sur le marketing du coach, contacts pour nouer des partenariats avec d'autres coachs sur des métiers identiques ou complémentaires au vôtre, appels d'offre, aides à la prospection...

Professionnalisation : tout ce qui concourt à vous professionnaliser (formation, certification, information sur le coaching, partage de pratiques, intervision, outils...)

R&D : partage des dernières tendances du marché (nouvelles formes de coaching, études et recherches de fond, coaching pour clients spécifiques...)

Lois et réglementation : évolutions des lois sur la formation et sur le coaching en France et en Europe.

NOUVEAU - Un espace publicitaire pour vos formations

ICF France vous donne la possibilité de **promouvoir vos formations** grâce à un **espace publicitaire dédié** sur son site (en haut à gauche). Pour cela, vos formations doivent être **accréditées** par ICF Global (ACTP, ACSTH ou CCE) et donner droits à des **CCEU**.

Une fois ces conditions remplies, il vous reste à fournir :

- ▶ une **image** (format fixe de 180 pixels de largeur et de 150 pixels de hauteur)
- ▶ un **lien URL** de redirection vers l'adresse souhaitée
- ▶ la **date** de début et de fin de votre annonce : vous pouvez choisir parmi plusieurs abonnements (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an)

Pour plus de renseignements sur les tarifs, vous pouvez adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : publicite@coachfederation.fr

Chaque jour, des opportunités de rencontres, d'apprentissage et de perfectionnement pour les membres



ÉVÉNEMENTS

ICF propose tout au long de l'année des événements à **tarifs préférentiels pour les membres** : découverte de nouveaux **outils**, échange sur les **thématiques** d'actualité, formation à des **pratiques spécifiques**, rencontre des **membres** de la communauté...

Certains de ces événements vous permettent d'acquérir des **CCEU**.

Ces événements font régulièrement l'objet d'une **communication** sous forme de flash info, d'articles, de synthèses consultables ou téléchargeables gratuitement via le site ICF France.

Des rendez-vous annuels

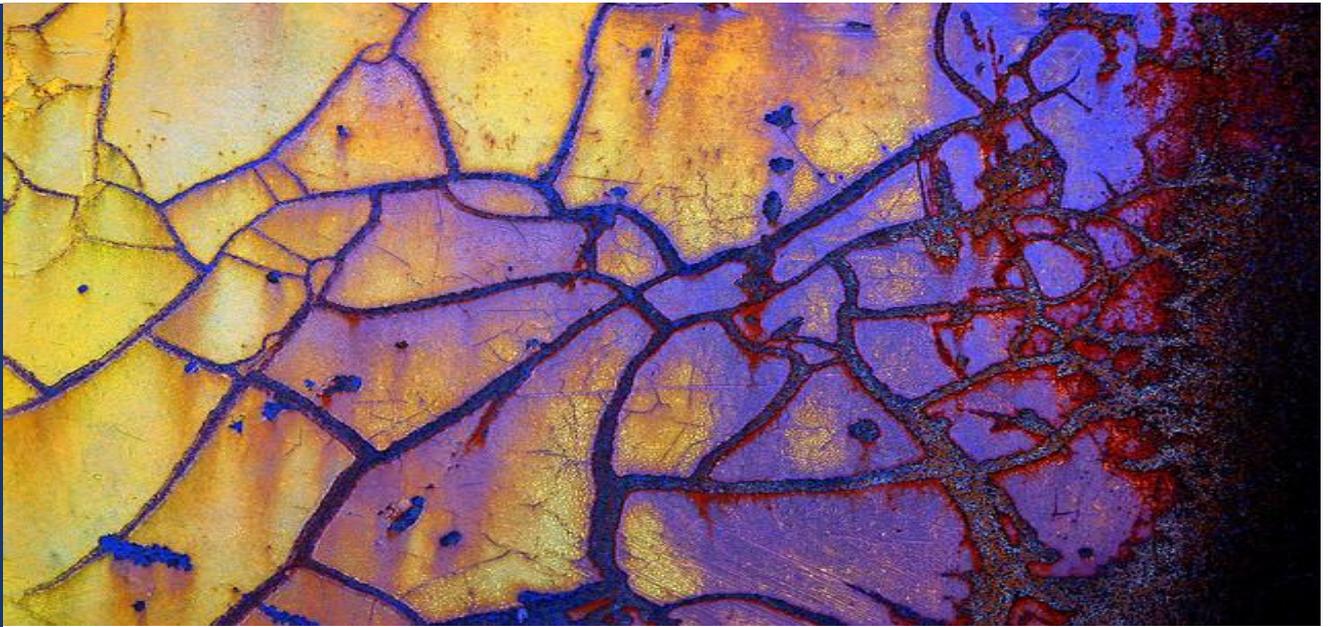
- ▶ **Forum de Printemps / Forum d'Automne** : des journées à thème associant tables rondes et présentations liées au coaching
- ▶ **Coaching Week** : une semaine de rencontre et d'intervention d'experts du coaching dans votre région, sur le plan national et international
- ▶ Des **Conférences internationales** partout dans le monde

Des événements à thèmes

Selon l'**actualité** et les **tendances** du marché, des interventions ponctuelles sont proposées aux membres (ex. : professionnalisation du métier, coaching de génération future...).

Des animations régulières dans votre région

- ▶ Des **moments de rencontres et d'échanges** dans les régions
Les membres peuvent **participer, proposer et/ou animer** des ateliers et conférences.



GROUPES DE PRATIQUE

Téléconférences

En liaison avec la vision d'ICF France et ses axes de développement, des **séances d'éducation virtuelle** sont animées par des coachs francophones du monde entier. La liste des conférences (date, thème et fiches intervenants) et l'inscription sont accessibles en ligne sur le site ICF France. Certaines sont en anglais.

Chaque conférence téléphonique vous permet d'obtenir des **CCEU**

Café Coach

Lieu d'échanges, de prises de contact, le **Café Coach** est une façon conviviale de faire connaissance avec les coachs ICF et le coaching. La fréquence de ces Cafés Coach est définie par les antennes organisatrices et nécessitent une inscription préalable sur le site ICF.



Groupes de pairs

La vocation des groupes de pairs, qui se développent à travers les **antennes régionales**, est de favoriser de façon vivante les **échanges de pratiques** entre coachs sur des **sujets spécifiques**.

Les réunions regroupent une dizaine de coachs adhérents. Elles ont lieu une fois par mois et peuvent conduire à des productions formalisées par écrit concernant des cas pratiques. Les groupes de pairs ont la possibilité d'échanger avec des groupes de pairs de pays étrangers sur les mêmes sujets.

Programme ICF de coaching réciproque « Coaching entre Confrères » « Reciprocal Peer Coaching »

Le programme ICF de **coaching réciproque** offre aux adhérents ICF l'**opportunité de coacher et de se faire coacher** par des pairs. C'est pour ICF une façon de **soutenir l'engagement de ses membres** vers leur propre développement professionnel et personnel.



La **plate-forme* ICF Réciprocoach** permet de vous inscrire à des «séries de coaching» (leadership, business, certification ICF...) moyennant une faible participation : vous bénéficiez d'un profil web et vous êtes mis en relation avec votre «coach» et votre «client». Chaque série comporte **5 à 6 séances** de coaching, suivie d'un feed-back sur les échanges de pratique.

- <http://coachfederation.org/members/landing.cfm?ItemNumber=860&navItemNumber=591>
- https://peercoaching.coachfederation.org/?_set_language=fr

PROFESSIONNALISATION DES COACHS

En coachant un autre coach vous avez l'**opportunité** de :

- Faire partie d'une **communauté** mondiale de coachs francophones
- Relever le **défi de coacher** un autre coach
- Être confronté à des **pratiques** et à des **formations différentes**
- Apprendre sur de **nouveaux outils**
- Essayer des **approches différentes** et des nouvelles techniques
- Vous entraîner dans un **espace sécurisé**
- Vous faire **coacher**
- Travailler sur son **développement personnel et professionnel**
- Comptabiliser vos **heures de coaching** clients
- Gagner en **confiance**
- Élargir votre **réseau** de coaching
- Sortir de l'**isolement**
- Rester dans la **dynamique** de la pratique
- Participer à des **séries** : spéciales accréditation, enregistrement des séances, série jeunes coachs, leadership coaching, business coaching...
- Développer votre pratique du coaching dans plusieurs pays

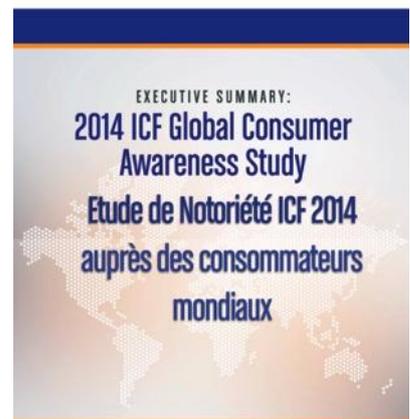


SUPPORTS D'INFORMATION

Sur le site ICF France, vous avez la possibilité de consulter et de **télécharger** gratuitement différents types de supports :

- ▶ **Comptes-rendus** des événements, téléconférences...
- ▶ **Synthèses des travaux** de réflexion des comités et des commissions
- ▶ **Résultats d'études** : étude de notoriété auprès des consommateurs ICF mondiale 2014, enquête mondiale ICF 2012 sur le coaching
- ▶ **Plaquette** ICF et fiches thématiques
- ▶ **Flash Info** bimensuel

Des **documents** sont également remis ou transmis lors des ateliers de formation continue.



L'ÉPREUVE DE COÛCHE

Pourquoi vous avez besoin d'un coach professionnel

Contrairement à ce que l'on croit, la plupart des entreprises cherchent à obtenir de meilleurs résultats avec moins de ressources. Dans ce contexte, le coaching est devenu un outil de développement du leadership qui a fait ses preuves. Il apporte des résultats en augmentant l'efficacité et en apportant aux individus et aux équipes les moyens de réussir. Ne tombez pas dans la mouquette induite par le climat économique actuel. Redressez la barre et mettez le cap vers une activité florissante.

« De nombreux établissements scolaires, lorsque les enseignants ont la préparation de leurs élèves aux examens nationaux, aux Brevet, baccalauréat, au concours, nous sollicitent de former leurs enseignants. Leur objectif : nous avons instauré une culture du coaching. Chaque membre de la communauté scolaire a bénéficié des changements amenés par le coaching. »

F. Elwan Saïd
Directeur des études
Lycée

« Gérer un restaurant ce n'est pas seulement travailler à la restauration, c'est aussi une affaire de relations humaines. Depuis toujours, nous recrutons les meilleurs des candidats et nous essayons toujours les outils les plus efficaces. Des outils qui permettent aux leaders d'être les plus performants possibles. Le coaching en est un. Il donne à nos salariés la capacité d'exploiter pleinement leur potentiel dans leur rôle. »

Albanne ACE
Directrice d'exploitation,
2017 Restaurant Central

85 % des personnes adultes qui ont eu recours au coaching sont satisfaites de leur expérience.

Étude mondiale 2014 sur la consommation des clients inscrits par ICF



PARTENARIATS

ICF a engagé des **partenariats*** avec plusieurs entreprises et associations dont le but est de faire **connaître le coaching** et de proposer des **accompagnements bénévoles** à ces organisations.

En participant à ces opérations de partenariat, les membres ICF ont **l'opportunité** de :

- ▶ **Coacher** des professionnels de différents secteurs
- ▶ **Animer** des ateliers de coaching collectif
- ▶ **Participer** à des conférences proposées par des intervenants de renom
- ▶ **Nouer des contacts** avec des professionnels et des entreprises de différents secteurs d'activité
- ▶ **Contribuer** à faire connaître le coaching professionnel et développer la notoriété d'ICF

**Quelques exemples de partenaires : Salon Emploi des Professionnels de l'Hôtellerie, de la Restauration, du Tourisme (LHR), Confédération Nationale des Juniors Entreprise (CNJE), les Compagnons de la Réinvention, Air Fund, Fondation Condorcet, ...*



Votre RC Pro à un prix attractif

Comme tout professionnel du COACHING, vous avez besoin de souscrire à une **assurance «Responsabilité Civile» Professionnelle (RC Pro)**



Économisez en partie votre adhésion ICF en souscrivant votre RC PRO avec le cabinet BOSC et COISSAC.

ICF France a négocié des conditions particulières avec la société d'assurance COVEA RISKS via le cabinet BOSC et COISSAC et vous propose à ce titre, de souscrire à une RC Pro, à un **prix particulièrement attractif**.

Cette offre est **réservée exclusivement aux membres adhérents ICF** France et s'applique à toutes vos activités de coaching et de formation professionnelle (hors coaching sportif et live coaching).

Par exemple :

Pour un CA annuel compris entre 10 et 100 K€ : 150 € / an de cotisation
pour un CA annuel compris entre 100 et 200 K€ : 250 € / an de cotisation
pour un CA annuel compris entre 200 et 300 K€ : 350 € / an de cotisation



- ▶ **ICF GLOBAL**
- ▶ **PROCESSUS DE CERTIFICATION**
- ▶ **CODE DE DÉONTOLOGIE**
- ▶ **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**



ICF Global : la première association de coachs professionnels dans le monde

20 Ans d'existence

26 000 Membres ICF GLOBAL

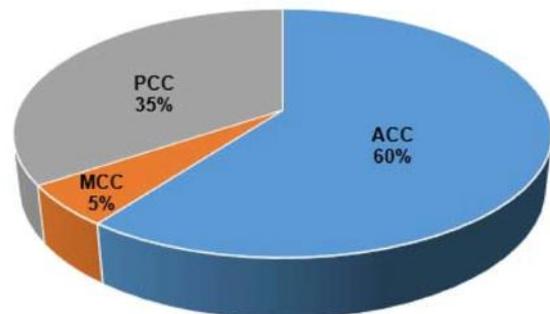
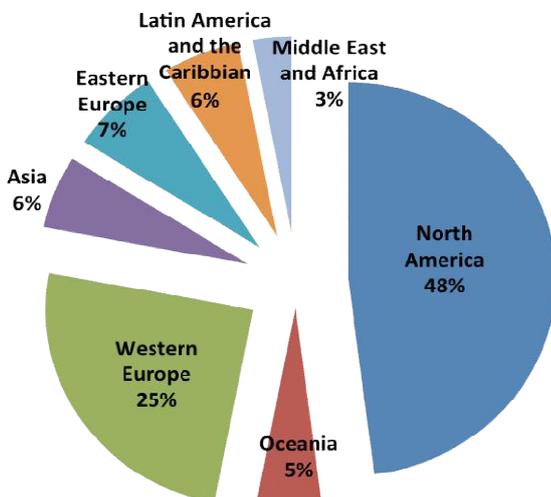
+14 000 Certifiés

120 Pays

7 Grandes régions, dont EMEA
(Europe, Moyen-Orient, Afrique)

Dont 48 % en Amérique du Nord,
32 % en Europe et 5 % en Asie

Dont plus de 14 000 Coachs ICF
certifiés selon les 3 niveaux





La certification de coach “ACC” (Associate Certified Coach) est destinée au coach expérimenté

Trois différentes voies permettent de l’obtenir. Vérifiez chacune des exigences pour déterminer quel processus d’accréditation correspond le mieux à votre formation.

Procédure de certification ACC ACTP

Suivi d’un programme complet ACTP (Accredited Coach Training Program) de l’ICF dans son intégralité.

Vérifiez si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l’attestation ACTP de l’école dans laquelle vous avez suivi le programme.

10 heures d’encadrement par un coach mentor (inclus dans le programme ACTP)

100 heures (dont 75 payées) d’expérience de coaching auprès de 8 clients au minimum.

Au moins 25 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification (effectif au 01/10/2016)

Score suffisant obtenu à l’évaluation des connaissances de coach. *Consultez des exemples de questions sur icf.to/ckasample.*



Membres de l’ICF : 100 USD
Non-membres : 300 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l’évaluation des connaissances de coach.



4 semaines

Processus de certification ACC ACSTH

Au moins **60 heures de formation** de coaching en suivant un programme ACSTH ou une partie du programme ACTP.

Vérifiez si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l’attestation ACTP de l’école dans laquelle vous avez suivi le programme.

10 heures d’encadrement par un coach mentor certifié ICF (ACC, PCC ou MCC).

100 heures (dont 75 payées) d’expérience de coaching auprès de 8 clients au minimum.

Au moins 25 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification (effectif au 01/10/2016).

Score suffisant à l’évaluation des connaissances de coach. *Consultez des exemples de questions sur icf.to/ckasample.*



Membres de l’ICF : 300 USD
Non-membres : 500 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l’évaluation des connaissances de coach.



4 semaines

Processus de certification ACC Portfolio

Au moins **60 heures de formation** de coaching appuyées par une documentation solide.

10 heures d’encadrement par un coach mentor certifié ICF (ACC, PCC ou MCC).

100 heures (dont 75 payées) d’expérience de coaching auprès de 8 clients au minimum.
Au moins 25 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification (effectif au 01/10/2016).

Évaluation des performances : enregistrement audio et retranscription écrite d’une session de coaching

Score suffisant obtenu à l’évaluation des connaissances de coach. *Consultez des exemples de questions sur icf.to/ckasample*



Membres de l’ICF : 400 USD
Non-membres : 600 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l’évaluation des connaissances de coach.



14 semaines

La certification ACC a une validité de 3 ans au terme de laquelle elle peut être renouvelée. Son renouvellement requiert 40 CCEU et 10 heures d’encadrement par un coach mentor.



La certification de coach “PCC” (Professional Certified Coach) est destinée au coach confirmé

Trois différentes voies permettent de l’obtenir. Vérifiez chacune des exigences pour déterminer quel processus d’accréditation correspond le mieux à votre formation.

Parcours PCC ACTP

❑ **Suivi d’un programme ACTP** (Accredited Coach Training Program) d’ICF dans son intégralité.

Vérifiez si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l’attestation ACTP de l’école dans laquelle vous avez suivi le programme..

❑ **500 heures (dont 450 payées)** d’expérience de coaching auprès de 25 clients au minimum.

Au moins 50 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.

❑ **Score suffisant** obtenu à l’évaluation des connaissances de coach (sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d’une demande d’accréditation ACC)

Consultez des exemples de questions sur icf.to/ckasample.



Membres ICF : 300 USD
Non-membres : 500 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l’évaluation des connaissances de coach.



4 semaines

Processus de certification PCC ACSTH

❑ **Au moins 125 heures de formation** de coaching en suivant un programme ACTP ou ACSTH.

Vérifiez si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l’attestation ACTP de l’école dans laquelle vous avez suivi le programme..

❑ **10 heures d’encadrement** par un coach mentor certifié ICF (ACC, PCC ou MCC).

❑ **500 heures (dont 450 payées)** d’expérience de coaching auprès de 25 clients au minimum.

Au moins 50 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.

❑ **Évaluation des performances** (deux enregistrements audio de session de coaching avec retranscription écrite).

❑ **Score suffisant à l’évaluation** des connaissances de coach. (sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d’une demande d’accréditation ACC)

Consultez des exemples de questions sur icf.to/ckasample.



Membres ICF : 575 USD
Non-membres : 775 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l’évaluation des connaissances de coach ou à l’évaluation des performances.



18 semaines

Parcours PCC Portfolio

❑ **Au moins 125 heures de formation** de coaching appuyées par une documentation solide.

❑ **10 heures d’encadrement** par un coach mentor certifié ICF (ACC, PCC ou MCC).

❑ **500 heures (dont 450 payées)** d’expérience de coaching auprès de 25 clients au minimum.

Au moins 50 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.

❑ **Évaluation des performances** : deux enregistrements audio de session de coaching avec retranscription écrite.

❑ **Score suffisant à l’évaluation** des connaissances de coach. (sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d’une demande d’accréditation ACC)
Consultez des exemples de questions sur icf.to/ckasample



Membres ICF : 675 USD
Non-membres : 875 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l’évaluation des connaissances de coach ou à l’évaluation des performances. .



14 semaines

La certification PCC a une validité de 3 ans au terme de laquelle elle peut être renouvelée. Son renouvellement requiert actuellement 40 CCEU.



La certification de Master Coach (MCC, Master Certified Coach) est destinée au coach expert

Conditions d'obtention de la certification MCC

- 200 heures de formation** de coaching.
- 10 heures d'encadrement** par un coach mentor.
- 2 500 heures (2 250 payées)** d'expérience de coaching auprès de 35 clients au minimum.
- Évaluation des performances** (deux enregistrements audio de sessions de coaching avec retranscriptions écrites).
- Score suffisant à l'évaluation des connaissances** de coach (sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d'une demande de certification ACC ou PCC).

Consultez des exemples de questions sur icf.to/ckasample.



Membres ICF : 575 USD
Non-membres : 775 USD
Supplément demandé pour chaque nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach ou à l'évaluation des performances.



18 semaines

La certification MCC a une validité de 3 ans au terme de laquelle elle peut être renouvelée. Son renouvellement requiert actuellement 40 CCEU.

Code de Déontologie ICF

Edition sept 2015

Première Partie : Présentation du Code de Déontologie

Qui sommes-nous :

L'objectif principal d'ICF (International Coach Federation) est de conduire le développement global de la profession de coach.

ICF est un organisme sans but lucratif, dont les membres sont des professionnels du coaching du monde entier qui pratiquent, enseignent et font de la recherche.

ICF a pris l'initiative d'élaborer une définition du coaching et de sa philosophie, ainsi que l'établissement de normes éthiques pour ses membres dans le monde entier. Grâce à son propre Code de Déontologie, son processus de Contrôle de Conduite Ethique et son « Independent Review Board » (Conseil de Contrôle Indépendant), ICF établit des normes professionnelles de coaching tout en donnant aux clients un lieu pour déposer des plaintes concernant l'éthique, concernant les membres d'ICF ou des coachs certifiés ICF.

ICF offre également une assistance en ligne qui peut être utilisée en envoyant un courriel à ethics@coachfederation.org ou en appelant le +1.859.219.3580 et en indiquant que vous avez une question concernant l'éthique et la déontologie..

La vision d'ICF :

Le coaching fait partie intégrante d'une société prospère et tous les membres ICF sont les représentants d'un coaching professionnel de grande qualité.

Les valeurs fondamentales d'ICF :

Les coachs ICF se sont engagés à la fiabilité, l'ouverture, l'acceptation et la congruence et considèrent toutes les parties de l'ensemble de la communauté ICF mutuellement responsables du respect des valeurs suivantes:

- **Intégrité**

Nous soutenons les normes les plus élevées à la fois pour la profession de coach et pour notre organisation.

- **Excellence**

Nous fixons et démontrons les normes d'excellence pour des professionnels du coaching

- **Collaboration**

Nous valorisons le lien social et le renforcement de la communauté qui se produit à travers le partenariat de collaboration et de co-création.

- **Respect**

Nous sommes inclusifs et apprécions la diversité et la richesse de nos membres dans le monde entier. Les personnes sont notre priorité tout en respectant les normes, les politiques et la qualité.

L'éthique

L'éthique consiste en des principes moraux que suivent les coachs pour être congruents avec les valeurs d'ICF énoncées ci-après.

Ce que nous attendons des membres ICF pour respecter le Code de déontologie et donner le meilleur d'eux-mêmes :

Les Membres et les coachs d'ICF s'engagent à :

- Avoir un comportement éthique qui est le fondement de la profession de coach.
- Suivre un apprentissage continu dans le domaine du coaching, ce qui est une obligation.
- Être en recherche pour développer la conscience de soi, l'autocontrôle et l'auto-amélioration.
- Être et agir comme un individu éthique dans toutes les interactions professionnelles.
- Être conscient de la responsabilité assumée en tant que membre et coach ICF.
- Être complètement engagé et être un exemple à la fois pour la profession de coach et pour la communauté.
- Respecter les normes les plus élevées d'une manière qui reflète positivement la profession de coach.
- Être pleinement présent dans chaque interaction dans laquelle nous nous engageons.
- Reconnaître et respecter les lois et règlements en vigueur au niveau national, régional, municipal et local.
- Fournir un espace sûr pour les formateurs, les fournisseurs de services, les coachs confirmés et les coachs en formation pour apprendre, exceller sur le plan éthique et s'efforcer de devenir des coachs professionnels au meilleur niveau.
- Opter pour la diversité et l'inclusion et valoriser la richesse des parties prenantes mondiales.

Deuxième Partie : Le Code de Déontologie

Préambule

ICF s'engage à maintenir et à promouvoir l'excellence en coaching. Par conséquent, ICF attend de tous ses membres et des coachs certifiés (coachs, coachs mentors, superviseurs, formateurs de coachs ou étudiants) qu'ils se conforment aux éléments et principes de conduite éthique : être compétent et intégrer efficacement les 11 Compétences de base dans leur travail.

En ligne avec les valeurs fondamentales d'ICF et la définition du coaching d'ICF, le Code de déontologie est conçu pour fournir des directives appropriées, la responsabilisation et les normes de conduite applicables à tous les Membres d'ICF et aux détenteurs des certifications ICF, qui s'engagent à le respecter et à le suivre.

Définitions

• Coaching :

Le coaching est à la fois une relation de partenariat avec des clients et un processus créatif qui les inspirent et les incitent à maximiser leur potentiel personnel et professionnel.

• Coach ICF :

Un coach ICF accepte de pratiquer les 11 compétences de base et s'engage à respecter le Code de Déontologie d'ICF.

• La relation de coaching professionnel :

Une relation de coaching professionnel existe lorsque le coaching comprend un accord (incluant des contrats) qui définit les responsabilités de chaque partie

• **Les rôles dans la relation de coaching** : Afin de clarifier les rôles dans la relation de coaching, il est souvent nécessaire de faire la distinction entre le client et le commanditaire. Dans la plupart des cas, le client et le commanditaire sont la même personne et sont donc conjointement dénommés le client.

Aux fins d'identification cependant, ICF définit ces rôles comme suit:

Client : Le «client ou le coaché » est la personne bénéficiant du coaching. **Commanditaire** : Le «commanditaire ou le prescripteur» est l'entité (y compris ses représentants) qui paye ou qui organise le coaching qui doit être fourni. Dans tous les cas, des contrats d'engagement de coaching devraient établir clairement les droits, rôles et responsabilités à la fois du client et du commanditaire si ce sont des personnes différentes.

Etudiant : L'«étudiant» est une personne inscrite à un programme de formation de coaching ou qui travaille avec un superviseur ou un mentor de coach pour apprendre le processus de coaching ou pour améliorer et développer ses compétences de coaching.

Conflit d'intérêts: Une situation dans laquelle un coach a un intérêt privé ou personnel suffisant pour paraître influencer l'objectif de sa mission officielle en tant que coach professionnel.

Troisième Partie : Les normes de conduite éthique

Article 1 : Le code de conduite professionnel

En tant que coach, je m'engage à :

- 1) Me conduire en accord avec le Code de Déontologie d'ICF dans toutes les interactions, y compris les activités de formation, de mentorat et de supervision de coach.
- 2) Prendre les mesures appropriées avec le coach, le formateur de coach ou le mentor et / ou prendre contact avec ICF pour informer de toute violation de l'éthique ou tout manquement éventuel dès que je m'en rends compte, que je sois directement impliqué ou non.
- 3) Communiquer et sensibiliser les entreprises, les employés, les prescripteurs, les coaches et autres intervenants qui pourraient avoir besoin d'être informés des responsabilités établies par le présent Code.
- 4) Eviter toute discrimination illicite dans les activités professionnelles, comme l'âge, la race, le sexe, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine nationale ou l'invalidité.
- 5) Faire des déclarations verbales et écrites qui sont exactes et précises sur ce que je propose en tant que coach et sur ce qu'est le coaching professionnel pour ICF.
- 6) Identifier avec précision mes qualifications de coach, mon expertise, mon expérience, ma formation, mes diplômes ou certificats de coach et ma certification ICF.
- 7) Reconnaître et honorer les efforts et les contributions des autres et ne revendiquer que la propriété de mes ressources originales. Je comprends que la violation de cette norme peut faire l'objet d'un recours judiciaire par un tiers.
- 8) M'efforcer en permanence d'identifier mes propres questions personnelles qui pourraient influencer, générer un conflit intérieur ou interférer avec ma pratique professionnelles ou mes relations professionnelles en coaching. Je chercherai rapidement une assistance professionnelle pertinente afin de déterminer les mesures à prendre, y compris si c'est nécessaire de suspendre ou de résilier ma relation de coaching chaque fois que les faits et les circonstances l'exigeront.
- 9) Reconnaître que le Code de Déontologie du coaching s'applique à ma relation avec les clients, les coachés, les étudiants et les personnes mentorées ou supervisées.
- 10) Mener et publier des travaux de recherche avec compétence et honnêteté et en respectant les normes scientifiques reconnues et les directives applicables dans le domaine. Ma recherche sera effectuée sous réserve du consentement et de l'approbation des personnes impliquées et avec une approche permettant de protéger les participants de tout dommage potentiel. Tous les efforts de recherche seront faits en conformité avec l'ensemble des lois applicables dans le pays dans lequel la recherche est effectuée.
- 11) Maintenir, stocker et détruire tous les dossiers, y compris les fichiers et les communications électroniques, créés au cours de mes missions de coaching d'une manière qui favorise la confidentialité, la sécurité et la vie privée et qui se conforme à toutes les lois et accords applicables.
- 12) Utiliser mes coordonnées de membre ICF (adresses e-mail, numéros de téléphone, etc...) tout en respectant la manière et la mesure autorisées par ICF.

Article 2 : Conflits d'intérêts

En tant que coach, je m'engage à :

- 13) Chercher à être conscient de tout conflit d'intérêts existant ou potentiel, à divulguer ouvertement un tel conflit et offrir de me retirer lorsque survient un conflit.
- 14) Clarifier les rôles pour les coachs internes, fixer des limites et examiner avec les parties prenantes des conflits d'intérêts qui peuvent surgir entre la fonction de coaching et d'autres fonctions.
- 15) Divulguer à mon client et au commanditaire toutes les rémunérations que je pourrais recevoir d'un tiers, pour avoir été référencé ou pour recevoir des clients.
- 16) Assurer une relation coach/ client équitable, quelle que soit la forme de rémunération.

Article 3 : Conduite professionnelle avec les clients

En tant que coach, je m'engage à :

- 17) Parler avec éthique de ce que je sais être vrai pour les clients, les clients prospects ou les commanditaires sur la valeur potentielle du processus de coaching ou ma propre valeur en tant que coach.
- 18) Expliquer clairement et m'assurer qu'avant ou à la première réunion, mon client et son commanditaire comprennent la nature du coaching, la confidentialité et ses limites, les arrangements financiers et tous les autres termes du contrat de coaching.
- 19) Avoir un contrat de coaching clair avec mes clients et commanditaires avant le début de la relation de coaching et respecter cet accord. L'accord doit inclure les rôles, les responsabilités et les droits de toutes les parties concernées.
- 20) Être conscient de ma responsabilité et fixer des limites claires, appropriées et adaptées à leur culture, concernant les interactions physiques ou virtuelles que je peux avoir avec mes clients ou leurs commanditaires.
- 21) Éviter pendant le déroulement d'un contrat de coaching toute relation sexuelle ou sentimentale avec les clients, leurs commanditaires, les étudiants et les coachs mentorés ou supervisés. En outre, je serai attentif à la possibilité d'une quelconque intimité sexuelle entre les parties, y compris les personnes employées par moi. Je prendrai les mesures appropriées pour résoudre le problème ou résilier l'engagement afin de garantir la sécurité de tous.
- 22) Respecter le droit du client à résilier la relation de coaching à tout moment pendant le processus, sous réserve des dispositions du contrat. Je resterai attentif pour déceler toute altération de la qualité de la relation de coaching.
- 23) Encourager le client ou le commanditaire pour faire un changement si je crois que le client ou le commanditaire serait mieux servi par un autre coach ou par une autre ressource et suggérer à mon client de solliciter les services d'autres professionnels lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

Article 4 : Confidentialité /Respect de la vie privée

En tant que coach, je m'engage à :

- 24) Maintenir les niveaux les plus stricts de confidentialité avec tous les clients, sauf si la loi m'oblige à divulguer certaines informations.
- 25) Avoir un accord clair sur la façon dont les informations sur le coaching seront échangées entre le coach, le client et le commanditaire.

- 26) Avoir un accord clair en tant que coach, mentor, superviseur de coaching ou formateur avec le client, le commanditaire, l'étudiant ou la personne mentorée ou supervisée sur les conditions dans lesquelles la confidentialité ne peut être maintenue (par exemple, les activités illégales suite à une ordonnance d'un tribunal ou une assignation; ou encore un risque imminent ou probable de danger pour soi ou pour les autres; etc.) et s'assurer que le client, le commanditaire, l'étudiant ou la personne mentorée ou supervisée conviennent volontairement et sciemment par écrit de cette limite de la confidentialité. Si je crois raisonnablement que l'une des circonstances ci-dessus se produit, je dois en informer les autorités compétentes.
- 27) Exiger que tous ceux qui travaillent avec moi dans le processus de coaching de mes clients se conforment aux normes de confidentialité et de respect de la vie privée du Code de Déontologie d'ICF (Numéro26, Article 4) et tous les autres articles du Code de Déontologie qui pourraient s'appliquer.

Article 5 : Développement continu

En tant que coach, je m'engage à :

- 28) Respecter l'obligation de développer en permanence mes compétences professionnelles.

Quatrième Partie : L'engagement déontologique d'ICF

En tant que coach ICF, je reconnais et accepte d'honorer mes obligations éthiques et juridiques envers mes clients de coaching et leurs commanditaires, les collègues et toutes les personnes avec qui je suis en contact. Je promets de respecter le Code de Déontologie d'ICF et d'appliquer ces normes avec ceux que je coache, que je forme, que je mentore ou supervise.

Si je contrevenais à cet engagement de conduite éthique ou à une partie quelconque du Code de Déontologie d'ICF, j'accepte qu'ICF, à sa seule discrétion, m'en tienne responsable. Je suis d'accord en outre que ma responsabilité envers ICF pour tout manquement éthique pourrait inclure des sanctions, comme la perte de mon adhésion à ICF et / ou de mes lettres de créance d'ICF.

*Pour plus d'informations sur le processus de Contrôle de Conduite Ethique,
ou pour les liens pour déposer une plainte, merci de vous rendre sur le site ICF.*

Ce Code de Déontologie a été adopté par le Conseil d'Administration d'ICF Monde en Juin 2015.

Règlement Intérieur ICF France International Coach Federation France

I - Principes généraux

En conformité avec les statuts de l'association américaine ICF (appelée ICF Monde), le règlement intérieur a pour vocation des détails d'exécution des statuts de l'association ICF France : apparaissent entre parenthèses les articles des statuts auxquels il est fait référence (article 16)
La raison d'être d'ICF dans le Monde est de développer, soutenir et préserver l'intégrité du coaching. L'accès à ICF France est donc réservé aux personnes ayant une activité professionnelle directement liée au coaching (article 2).

II- Adhérents

Les membres ICF France sont également membres de l'association américaine ICF et s'engagent, par leur adhésion à respecter les codes de déontologie d'ICF Monde et d'ICF France ainsi qu'à soutenir la raison d'être de l'association (articles 5 et 7).
Un annuaire en ligne comporte la liste de tous les membres d'ICF France. Cet annuaire qui a fait l'objet d'un accord de la CNIL, est disponible sur le site web : www.coachfederation.fr.
Les adhérents qui ne renouvellent pas leur adhésion restent visibles au maximum 2 mois après l'échéance de la cotisation due. (article 7)

III - Le Conseil d'Administration

Les dépôts de candidatures sont clos quatre semaines avant l'AGO.
Chaque personne désirant candidater au CA doit remplir les critères suivants :

- être à jour de ses cotisations (de l'année en cours et de l'année suivante à la date de l'AG)
- être certifié ICF ou être en cours de certification à la date de l'AG (dossier déposé et paiement effectué)
- avoir la disponibilité et la motivation pour s'investir dans l'association
- idéalement avoir démontré son implication notamment par des responsabilités au sein de l'association ou des contributions à des actions ponctuelles
- motiver sa candidature sur la base de ses compétences ou expertises propres

Les dossiers de candidature sont validés par le conseil d'administration sur la base de ces critères, avant communication aux membres.

Les candidats au CA sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas où le nombre des candidats élus serait supérieur au nombre des postes vacants dans le CA, l'intégration des nouveaux membres sera effective en respectant la règle du plus grand nombre de voix obtenues. (article 13)

À l'issue de l'AGO, le «Président Futur» de l'exercice antérieur devient Président en exercice. Il fait alors procéder à l'élection des 5 autres membres du Bureau par les membres du CA à la majorité simple (article 8B)
Il fera procéder dans les 4 à 6 mois qui suivent, à l'élection du Président Futur qui lui succédera à la prochaine AGO.

Le Président sortant s'engage à fournir toutes informations relatives à l'exercice échu qui pourraient être utiles au nouveau Président.
Les membres sortants sont rééligibles une fois : ils peuvent présenter leur candidature à l'élection devant l'Assemblée Générale des adhérents afin de renouveler leur mandat. Cette procédure de réélection est autorisée dans la limite du tiers des postes ouverts à candidature (article 8A).
Toute démission d'un membre du CA doit être adressée par écrit au Président du CA un mois avant la date effective, notamment par e-mail. Elle devient effective après acceptation par ce dernier et après avoir été acté dans le procès-verbal du Conseil d'Administration suivant. Le membre partant peut être ensuite remplacé temporairement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale.
Le CA peut valablement délibérer par audioconférence ou visioconférence.

Le manquement des membres du CA à leurs obligations peut conduire à leur exclusion, sur décision du Conseil d'Administration (CA), après prise en compte des recommandations du Comité Déontologie et Éthique au travers de la procédure de saisine.

IV - Les antennes régionales

Les antennes régionales ont pour vocation de faciliter la communication et les échanges entre les membres d'une même région et d'organiser les événements et manifestations d'ICFF dans leur région, en lien avec la stratégie définie par le CA et les travaux des commissions & comités (article 8B).

La création ou modification de toute antenne fait l'objet d'un vote par le CA.

Le CA nomme le Président de l'Antenne Régionale pour 2 ans renouvelable 1 an, 1 fois. L'équipe dirigeante de chaque Antenne comportera un ou deux membres ayant deux ans, par défaut un an, d'ancienneté à ICFF.

La mission de Président d'une antenne fait l'objet d'une candidature formelle auprès de CA, qui valide par l'envoi d'une lettre de mission précisant notamment :

- le mandat
- la durée
- les engagements de présence (leadership teams)
- l'engagement d'un équilibre budgétaire
- l'animation et l'organisation interne d'une antenne

Le Président d'une antenne ne peut être un membre du CA.

Il a pour responsabilité d'animer le réseau en accord avec le règlement intérieur d'ICF France et rend compte au CA. Il a toute liberté pour s'entourer d'un bureau et/ou de correspondants ou de chefs de projet. Le bureau d'antenne relève de sa responsabilité sous condition que chacun soit membre d'ICF France, à jour de cotisation.

V - Les Comités

À l'initiative du CA, des Comités peuvent être créés pour soutenir le fonctionnement de l'Association et de renforcer le métier de coach, comme par exemple :

- Le comité déontologie et éthique
- Le comité des sages,
- Le comité de professionnalisation

Le coordinateur de chaque comité est désigné par le CA sur la base d'une candidature formelle et reçoit une lettre de mission précisant son mandat, ses objectifs, ses engagements et l'organisation interne de son comité. Le coordinateur d'un comité ne peut être membre du CA.

Les membres qui rejoignent un comité sont des membres ICF France, à jour de leur cotisation que le coordinateur présélectionne sur candidature formelle et propose au CA pour validation. Chaque Comité comportera un ou deux membres ayant deux ans, par défaut un an, d'ancienneté à ICFF.

Chaque comité dispose au sein du CA d'un référent assurant la cohérence et le lien avec les priorités de l'association.

VI - Les Commissions

La vocation des Commissions est de conduire les activités R&D de l'Association. En contribution aux Axes Stratégiques, le CA met en place les Commissions dont les projets, le rôle, les modes de fonctionnement et la durée sont précisés dans leur Fiche de Mission. (article 8B)

Sur proposition de tout membre de l'association, ou à son initiative, le Conseil d'Administration peut décider de la création d'une commission pour mener à bien un projet ou investiguer un thème lié à la profession.

Le coordinateur de chaque commission est désigné par le CA sur la base d'une candidature formelle et reçoit une lettre de mission précisant son mandat, ses objectifs, ses engagements et l'organisation interne de sa commission. Le coordinateur d'une commission ne peut être membre du CA.

Les membres qui rejoignent une commission sont des membres ICF France, à jour de leur cotisation et reconnus pour leur expertise par rapport aux sujets traités. Il peut être fait appel de manière ponctuelle à des professionnels non-coachs, reconnus dans leur expertise : ils sont alors reconnus comme «contributeurs» non membres de la commission.

Le coordinateur de chaque commission communique un rapport au CA, 2 fois par an, sur les travaux effectués. Le Conseil d'Administration procède à la diffusion de ces rapports aux membres de l'association s'il y a lieu.

VII - Les groupes de pairs

Des groupes de pairs peuvent être créés par les membres d'ICFF d'une antenne régionale. Il est suggéré que ces groupes de pairs puissent être ouverts à des non-membres d'ICF France, étant entendu que la personne s'engage au départ à devenir membre d'ICF au-delà de trois mois maximum de participation ou à quitter le groupe de pairs.

Chaque groupe de pairs a en son sein un référent ICFF, validé par le Président de l'antenne concernée. Ce référent veille en particulier au respect de la déontologie et de la convivialité au sein du groupe de pairs, dans l'esprit de l'article VIII ci-dessous.

VIII - Respect & Éthique

Les membres d'ICF France s'engagent à respecter précisément la charte de déontologie et d'éthique ICF et ICF France, pour que le fonctionnement de l'association soit un modèle de ce que la profession souhaite proposer à ses clients (article 2).

Dans le cadre du respect de ses membres et de ses invités, les Communications Commerciales Non sollicitées sont régies par la Politique Anti-Spam d'ICF et d'ICFF (voir sites web). En particulier :

- Les listes ICF ne doivent être en aucun cas utilisées pour prospecter.
- Des coachs internes, responsables des Ressources Humaines ou de Département coaching dans des entreprises ou des Cabinets Conseils étant membres de l'association, il est absolument interdit aux membres de l'association ayant une activité de coach ou de consultant de prospecter de la clientèle auprès des susnommés dans le cadre de l'association.
- Il est aussi formellement interdit de prospecter auprès des «clients potentiels» qui sont invités à participer aux conférences, ateliers ou autres événements organisés par ICF France.

La violation de ces règles peut amener à l'exclusion.

Les manquements observés au code déontologique et aux règles d'éthique peuvent faire l'objet, de la part des membres d'ICF France, d'une procédure de saisine. Le Comité Déontologie examinera ces plaintes et transmettra ses conclusions pour décision au CA.

IX - Assemblées générales ordinaires (AGO) et élection des membres du CA (cf. statuts article 13)

Les AGO sont présidées par le Président du CA en exercice ou le Vice-Président en cas d'empêchement.

6 semaines avant l'Assemblée Générale Ordinaire, le Président du CA invite les membres d'ICFF à déposer leur candidature aux postes du CA arrivant à terme.

Les dépôts de candidatures sont clos trois semaines avant l'AGO.

Les membres d'ICFF à jour de leur cotisation reçoivent l'invitation à l'AGO, la liste des candidatures au CA et le nombre de postes à pourvoir ainsi qu'un formulaire de pouvoir, 2 semaines avant l'AGO. Les membres empêchés peuvent donner pouvoir à un autre membre ou voter par correspondance en portant la mention «OUI» devant les candidats de leur choix (sans retenir plus de candidats que de postes à pourvoir).

Les votes par correspondance sont envoyés par lettre recommandée à l'adresse indiquée au plus tard 5 jours avant la date de l'AGO (date de la poste faisant foi).

X - Perte de la qualité de membre (article 7)

La qualité de membre se perd pour non-respect de la déontologie, tant de l'ICF Monde que de l'ICF France, et non respect du règlement intérieur, sur décision du Conseil d'Administration.

Il est ici précisé que le Conseil d'Administration peut se saisir d'office ou être saisi par tout membre de l'association pour tout manquement à la déontologie.

Le Conseil d'Administration recevra les deux parties avec la possibilité pour la personne mise en cause de se faire assister par un autre membre.

Le Conseil d'Administration statuera sur la perte du statut de membre de la personne incriminée.

XI - Date d'application (article 16)

Le présent règlement intérieur est proposé par le Conseil d'Administration d'ICF France et sera applicable dès son adoption, le cas échéant, à la prochaine Assemblée Générale, du jeudi 9 avril 2015.

Le ou La Président (e) ICF France

Chère adhérente, cher adhérent,

Ce livret a été réalisé par des membres bénévoles ICF France actifs au sein du Comité COMMUNICATION.

Il est amené à évoluer régulièrement en fonction de l'actualité et des évolutions d'ICF France.

Nous restons donc à votre écoute pour toutes suggestions et commentaires nous permettant de l'enrichir.

Au plaisir de vous compter parmi nous !

Bien cordialement,

L'équipe Communication ICF France

Sabine DELEMER, Christine LAURENT, Pascale VIGNE
Membres du Conseil d'Administration ICF France en charge de la Communication et des Evénements

Fabrice CANTAGREL, Caroline CARLICCHI, Véronique VESIEZ
Membres du Comité Communication ICF France

www.coachfederation.fr

communication@coachfederation.fr

contact@coachfederation.fr

presidence.icff@coachfederation.fr

publicite@coachfederation.fr